



## Temps de travail Annualisation convention collective

-----  
Par RESTHER

Bonjour je me permets de vous écrire car je travaille dans une collectivité où nous sommes annualisé, ayant beaucoup d'absences maladie en ce moment notre employeur nous sollicite beaucoup pour remplacer par exemple je ne travail pas le mercredi aprem midi et on me demande de venir travailler à ce moment le jour même car tel et tel personne absente, si je dit que je ne peux pas pour x ou y raison mon employeur me demande un justificatif médicale ou autre si est ce légal ? .. Étant annualisé mon cota d'heure est supérieur avec les remplacements. .. Je peux donc poser des récupération sauf que la aussi si je pose des récupération je peux selon mon employeur être appeler pour remplacer si je ne peux pas pareil justitif etc... C'est à dire que je suis libre 5 semaine pendant les congés payer en dehors de ça je doit me rendre disponible au cas où c'est à dire j'ai des horraires mais je ne dois pas me fier à cela car il est possible d'être appelé pour remplacer ... La convention collective s'apelle " ECLAT " si nous n'acceptons pas de remplacer ont nous parlé d'abandon de poste... Je veux bien remplacer quand je le peut mais je trouve que quelque chose cloche... Je suis à 70 pourcent je précise

Je vous remercie beaucoup d'avance

Cordialement